Image not found or type unknown

J'ai perdue la garde de mon fils de 2 ans

Par **elo1123**, le **21/02/2015** à **19:23**

Je vous écris aujourd'hui car je suis sans réponse à mes questions! Le juge a décidé la résidence habituel de mon fils fixer chez son père car:
-je suis une femme active et qu' il estime que je n ai que peu de temps pour m occuper de lui or mes horaires sont 17h30 23h durant les heures de travail il reste chez moi avec son grand frère car j habite à mon travail c est ma mère qui viens les doucher leur donner à manger puis pour le dodo je travail 4 soirs par semaine puis j'ai les vacances scolaire j'ai le temps pour eux toute la journée
-puis une attestation fausse écrite par l ex de mon conjoint actuelle dans le seul but de se venger car elle n a pas supporter sa séparation ... elle dit des choses fausse non fonder ,sans preuve! J'ai été manipuler!!

Aujourd'hui je n'ai pas le droit à l aide juridictionnelle et on m'a refuser un empreint pour l avocate comment faire il me reste 3 semaines pour faire appel.

Je ne supporte pas l idée que mon premier fils sois séparer de son petit frère enfin demi frère mais pour moi ce ne sont que des mots!ils sont frères et je souhaite qu'il puisse grandir tout les deux s épanouir ensemble et ne pas ressentir de manque...
moi même je ne supporte pas cette décision il ne travail pas et c est a lui que l on confit la garde car il a plus de temps pour son fils! Si sa c est pas inciter les gens à ne pas bosser!!!!! Ou va t'on ??? Je reste sans voix! J'ai besoin de vos conseils merci .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés